

## Informations financières au 31 Décembre 2023

### I. Section de fonctionnement

Les résultats de l'année 2023 sont les suivants :

Recettes de fonctionnement : .....	595 395.77 €
Dépenses de fonctionnement : .....	546 884.35 €
Résultat exercice : .....	-48 511.42 €
Report en section fonctionnement N-1 : .....	- 15 819.21 €
<b>Résultat de clôture 2023 : .....</b>	<b>- 64 330.63 €</b>

#### ➤ Recettes de fonctionnement

Elles varient d'une année sur l'autre en fonction du nombre de classes de découvertes, de la durée des séjours et du nombre d'élèves. Cette année 62 classes sont parties en séjour et 08 bols d'air ont été organisés.

Pour 2023, le total des recettes de fonctionnement est le suivant :

#### « Opérations réelles »

Prévues : .....	962 269.21 €
Réalisées : .....	546 884.35 €

Les recettes « opérations réelles » proviennent :

➤ Des participations des communes qui s'élèvent à la somme de 494 839.86 € pour les séjours de classes de découvertes et bols d'airs 2023.

➤ De la cotisation annuelle versée par les communes adhérentes au SMIOCE

En 2023, son montant était de 0,40 € par habitant et a représenté la somme de 51 893.98€

#### ➤ Dépenses de fonctionnement

**Chapitre 011 - Charges à caractère général :** Il avait été prévu la somme de 746 290€, il a été dépensé 451 695.45€. Le total des dépenses varie en fonction du nombre de séjours de classes de découvertes, de la durée des séjours et de l'effectif par classe. Le reste des dépenses de fonctionnement varient peu d'une année sur l'autre.

**Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés :** Il avait été prévu la somme de 176 050€, il a été dépensé 124 607.77€. Les charges de personnel sont sensiblement les mêmes d'une année sur l'autre.

Le nombre d'animateurs recrutés varie selon le nombre d'élèves sur les séjours mais aussi selon les souhaits des enseignants. Certains préfèrent partir avec des parents bénévoles afin d'alléger le coût du séjour. Très peu d'animateurs ont été recrutés en 2023.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :** En 2023 aucune admission en non-valeur et aucune créance éteinte.

**Chapitre 66 - charges financières :** Chaque année, une convention est signée avec le Crédit Agricole de Picardie pour le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 €.

Celle-ci s'est terminée en janvier 2023, il ne nous a pas été possible de la rembourser intégralement. Elle reste à ce jour, avec un solde débiteur de 80 000€

### II. Section Investissement

#### ➤ Dépenses d'investissement

Il n'y a eu aucune opération d'investissement en 2023.

#### ➤ Recettes d'investissement

Résultat antérieur reporté :	
Résultat de l'exercice 2023 : .....	10 623.68 €

Fin 2023, nous vous avons demandé de délibérer pour dissoudre notre syndicat et son budget.  
Le personnel n'étant toujours pas reclassé, et le bâtiment vendu seulement en avril prochain, nous avons, jusqu'à la dissolution définitive, des charges de fonctionnement à assurer.  
**Nous avons donc l'obligation de produire un budget pour 2024.**

## **I. Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement : 256 715.53€

Recettes de fonctionnement : 256 715.63€

En dépenses de fonctionnement il a été reporté le déficit de clôture de l'exercice 2023 pour un montant de 64 330.43€.

### ➤ **Dépenses de fonctionnement**

#### **Chapitre 011 : charges à caractère général**

**Prévu BP 2024 : 40 835€**

Le total des prévisions budgétaires 2023 correspond aux dépenses courantes pour l'année 2024

#### **Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés**

**Prévu BP 2024 : 122 550€**

Le prévisionnel prévoit les charges salariales pour l'année

- Personnel permanent :

Le montant prévisionnel 2024 sera sensiblement le même que 2023.

Le personnel titulaire est à rémunérer jusqu'à la date de son départ de la collectivité qui pour le moment reste indéterminée.

#### **Chapitre 65 : autres charges de gestion courante**

Les dépenses 2024 seront les mêmes que 2023.

### ➤ **Recettes de fonctionnement**

Elles proviennent des cotisations annuelles des communes et établissements publics adhérents.

#### **Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes directes**

**Prévu BP 2024 : 256 715.63 €**

Afin d'assurer les charges de l'année, une cotisation 2024 sera demandée aux membres du syndicat.

#### **Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations**

**Prévu BP 2024 : 00.00 €**

Le SMIOCE ne bénéficie d'aucune dotation ni subvention.

#### **Chapitre 75 : Autres Produits de gestion courante**

**Prévu BP 2023 : 0 €**

L'activité du syndicat est totalement arrêtée depuis septembre 2023, il n'y a donc plus de recette à ce chapitre

## **II. Section Investissement**

- Dépenses d'investissement :

Afin d'équilibrer la section d'investissement, le montant de la vente de la maison ainsi que le solde existant seront imputés sur un article au chapitre 21.

- Recettes d'investissement :

- Le résultat de clôture de l'exercice 2023 a été reportée pour la somme de 10 623.68 € - article 001
- Le solde de la vente de notre maison sera intégré au chapitre 024 pour un montant de 168 000€